



Marie-Anne CHAPDELAINÉ

Députée d'Ille-et-Vilaine

N° 50
Infos Thématiques

INFOS DIVERSES

KENYA

Le Président de la République a exprimé le 2 avril sa solidarité avec le peuple kenyan, qui doit faire face au terrorisme le plus abject, celui qui s'attaque à la jeunesse, au savoir et à l'éducation. Il s'associe à la douleur des nombreuses victimes de l'attaque contre l'Université de Garissa et présente ses condoléances au Président du Kenya, Uhuru Kenyatta. La France se tient aux côtés des autorités kenyanes et est prête à coopérer avec elles dans la lutte contre le terrorisme.

JUSTICE – TRANSMISSION INFORMATIONS ENTRE ADMINISTRATIONS

A la demande de la garde des Sceaux, Christiane Taubira, le directeur des affaires criminelles et des grâces Robert Gelli réunira vendredi 3 avril l'ensemble des procureurs généraux. Il leur sera rappelé que la Justice doit faire preuve d'une extrême vigilance pour la transmission à d'autres administrations d'informations nécessaires à l'exercice de leur pouvoir disciplinaire. En effet, deux enseignants condamnés en 2006 et en 2008 pour détention d'images pédopornographiques sont désormais soupçonnés de viols sur mineurs. Dans le premier cas, les faits se seraient déroulés dans un cadre intrafamilial. La ministre de la Justice a immédiatement fait part de son émotion et de son souci de transparence. Les jeunes victimes ont toutes été prises en charge par des associations spécialisées saisies par le procureur. **L'autorité judiciaire se doit d'informer les services de l'Education nationale une fois les condamnations prononcées,** et ce en vertu de circulaires réitérées. **Cette obligation a d'ailleurs été rappelée aux parquets dans une circulaire du 11 mars 2015.** La collaboration entre les deux administrations est d'ailleurs une réalité dans la mesure où 57 personnels de l'éducation nationale ont fait l'objet de mesures de révocation depuis trois ans à la suite de condamnations pour des faits de pédophilie ou détention d'image pédopornographiques. C'est pourquoi, afin de faire toute la lumière sur le traitement des dossiers des affaires dites « de Villefontaine » et « de Rennes » et sur l'évaluation des conditions dans lesquelles s'effectuent les échanges entre les deux administrations, **la garde des Sceaux a souhaité, en concertation avec la ministre de l'Education nationale Najat Vallaud-Belkacem qu'une enquête administrative soit diligentée. Les premiers résultats de cette inspection seront connus dès la fin du mois d'avril.** Enfin, **une réunion commune des procureurs généraux et des recteurs d'académie sera rapidement organisée.** Elle permettra de perfectionner les procédures d'échanges d'informations entre les deux administrations. **La ministre de la Justice n'exclut d'ailleurs pas de recourir à la loi afin de sécuriser le dispositif de transmission,** dont la moindre faille peut avoir des conséquences qui sont inadmissibles en ce qu'elles exposent des enfants à d'intolérables abus.

AFFAIRES SOCIALES - AUTISME

Marisol Touraine et Ségolène Neuville ont rappelé jeudi 2 avril leur engagement pour améliorer l'accompagnement des personnes autistes. À l'occasion de la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, elles ont rappelé l'engagement résolu du gouvernement depuis 2012 pour améliorer l'accompagnement des personnes autistes tout au long de leur vie. **Le 3ème plan Autisme (2013 - 2017), lancé en mai 2013, marque la forte volonté politique pour faire progresser l'inclusion des personnes autistes dans notre société. Ce plan est articulé autour de cinq axes :** le diagnostic et les interventions précoces, l'accompagnement tout au long de la vie depuis l'enfance, le soutien aux familles, la recherche ainsi que la formation des professionnels. **Dans le cadre du 3ème plan autisme, le gouvernement a investi 205 millions d'euros, dont 195 millions d'euros pour l'évolution de l'offre médico-sociale :** 28 millions d'euros pour la création de 100 unités d'enseignement (UE) en école maternelle, comprenant 7 enfants par UE ; 25,5 millions d'euros pour la création de 850 places en Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) ; 68,5 millions d'euros pour la création de 1500 places de structures pour adultes ; 14 millions d'euros pour

la création de 350 places d'accueil temporaire ; 17,9 millions d'euros pour le renforcement des Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) ; 41,1 millions d'euros pour le renforcement des autres établissements et services. **Lors du Comité national Autisme qui se tiendra le 16 avril, Ségolène Neuville présentera le bilan d'étape du plan et les nombreuses avancées réalisées depuis son lancement. Elle annoncera des mesures pour garantir la qualité du parcours des personnes autistes, dans le cadre de la Stratégie Nationale de Santé (SNS).**

ELUS LOCAUX - EGALITE FEMMES/HOMMES

Marisol Touraine et Pascale Boistard ont salué jeudi 2 avril la mise en place des premiers conseils départementaux paritaires de l'histoire de la République. Le gouvernement, en instituant un nouveau mode de scrutin, a voulu que les départements puissent être dirigés par des conseils composés d'autant de femmes que d'hommes, à l'image du gouvernement depuis mai 2012, mais aussi des communes et des régions depuis la loi sur la parité adoptée en 2000 sous le gouvernement de Lionel JOSPIN. **La loi du 17 mai 2013 a également permis des avancées importantes** : la parité s'applique désormais aux listes de candidats à l'élection des commissions permanentes et des vice-présidents des conseils départementaux. « La première réunion des conseils départementaux est l'occasion de constater l'accès massif des femmes à ce niveau de responsabilités. Je salue les progrès réalisés. Chaque fois que la gauche a gouverné, elle a fait progresser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités et s'est engagée pour le renouvellement démocratique. **Le nombre encore très faible de présidentes élues aujourd'hui à la tête des départements nous montre le chemin qu'il reste à parcourir** », a déclaré Marisol Touraine. « La présence désormais massive de femmes dans les exécutifs permettra de faire des progrès à l'avenir. **La loi du 4 août 2014 poussera également à ce changement des mentalités et des pratiques, en augmentant les sanctions financières à l'égard des partis ne respectant pas leurs obligations lors des élections législatives** », a ajouté Pascale Boistard.

BOKO HARAM

La France salue l'adoption à l'unanimité à Genève le 1er avril d'une résolution du conseil des droits de l'Homme des Nations unies condamnant les actes odieux commis par le groupe terroriste Boko Haram. Le conseil appelle la communauté internationale à soutenir les Etats victimes de Boko Haram, souligne la nécessité de respecter les droits de l'Homme dans la lutte contre le terrorisme et **demande au haut-commissariat aux droits de l'Homme d'établir un rapport sur les violations commises par Boko Haram afin de contribuer à la lutte contre l'impunité.** De nombreux civils, en particulier des femmes et des enfants, ont été massacrés, enlevés et enrôlés de force par Boko Haram. **Les responsables devront répondre de leurs actes devant la justice.** La France se tient aux côtés du Nigéria et des États du bassin du lac Tchad engagés dans la lutte contre le terrorisme.

SPORTS – CONVENTION SPORTS DE HAUT NIVEAU

Patrick Kanner, Thierry Braillard, le Comité National Olympique et Sportif Français, le Comité Paralympique et Sportif Français, et l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance ont signé jeudi 2 avril, à la Maison du Sport Français et en présence des fédérations sportives, une convention « relative à l'optimisation de la collaboration entre l'Etat, le CNOSF et le CPSF dans le domaine du haut niveau ». Cette convention a pour objectif de développer la coopération entre les signataires, et de mutualiser leurs compétences et leurs savoir-faire, pour mieux accompagner les fédérations en vue des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques. **Elle prévoit la création d'une commission stratégique et opérationnelle du sport de haut niveau et d'une plateforme unique, située à l'INSEP, qui oeuvreront plus précisément dans les domaines suivants : La formalisation de propositions relatives au sport de haut niveau ; La préparation opérationnelle des échéances Olympiques et Paralympiques** : accompagnement dans la formalisation et la mise en oeuvre des stratégies fédérales et notamment les critères de sélection, partage et capitalisation d'informations et d'expériences, travaux d'observation et d'analyse, développement de la coopération avec des organismes de recherche, participation à la formation et au suivi socio-professionnel des athlètes). « **La création de la commission stratégique et opérationnelle du sport de haut niveau et la mise en place d'un lieu unique est un élément déterminant pour la performance sportive.** Je suis heureux aujourd'hui de voir se concrétiser une initiative qui va contribuer au rayonnement durable du sport français et à la préparation dans les meilleures conditions des athlètes aux JO 2016 à Rio » (T. Braillard, 02/04/15).

INDUSTRIE – CONTRAT FILIERE EFFICACITE ENERGETIQUE

Ségolène Royal et Emmanuel Macron ont validé jeudi 2 avril le contrat de filière relatif à l'efficacité énergétique lors de la réunion du comité stratégique des éco-industries. Les entreprises et les pouvoirs publics s'engagent à promouvoir la filière de l'efficacité énergétique, maillon essentiel de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. **Ce contrat de filière sur l'efficacité énergétique s'ajoute aux trois précédents contrats de filière validés fin 2013 sur la gestion de l'eau, le recyclage et les énergies renouvelables. Les quatre objectifs stratégiques du contrat sont** : renforcer la filière en responsabilisant les donneurs d'ordres vis-à-vis de leurs fournisseurs ; participer à l'innovation et à sa diffusion au sein des entreprises et des collectivités locales ; abaisser le prix des actions d'efficacité énergétique pour rendre la filière plus compétitive ; développer les compétences et améliorer la qualité des services et des travaux. Le contrat prévoit ainsi l'organisation d'ici l'été d'une **semaine de l'innovation en efficacité énergétique** : les laboratoires de R&D publics et privés ouvriront leurs portes aux entreprises pour leur présenter les solutions d'efficacité énergétique adaptées à leur situation. **Les acteurs du comité stratégique de filière se sont félicités de la relance par BPIFrance des « prêts verts »** à destination des PME et des ETI. Ces prêts bonifiés permettent de financer des investissements de performance énergétique dans les PME et ETI pour accroître leur compétitivité. **La seconde phase vient d'être engagée avec un montant d'aide global de 680 Millions d'euros** sous la forme de 340 millions d'euros d'aide et de 340 millions d'euros accordés en co-financement privés. Les acteurs du comité stratégique de filière éco-industries s'engagent à proposer aux collectivités lauréates des appels à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » et « territoires zéro gaspillage – zéro déchet » des solutions techniques pour réaliser leurs projets. Ces collectivités pourront par ailleurs bénéficier du soutien du fonds de financement de la transition énergétique. Parmi les axes de simplification réglementaire pour l'année 2015, le comité stratégique de filière donne la priorité à la simplification des procédures de réutilisation de certains déchets : création d'un **cadre d'utilisation des combustibles solides de récupération, élargissement des possibilités de sortie du statut de déchets** de bois et des digestats de méthanisation, révision des règles de réutilisation des eaux usées après traitement. Ces mesures permettront d'accroître la valorisation de ces déchets dans une démarche d'économie circulaire. A l'occasion du CSF, Ségolène Royal et Emmanuel Macron ont annoncé le **lancement d'ici fin mai de deux appels à projets dans le cadre des plans de la nouvelle France industrielle** : l'appel à projet « recyclage », qui tiendra compte des axes prioritaires identifiés dans le cadre du Plan industriel « Recyclage et Matériaux verts », notamment le développement d'une filière industrielle du recyclage en France, le recyclage des déchets du BTP, des déchets plastiques, des fibres de carbone et des fibres de verre et enfin le traitement et le recyclage des cartes électroniques en vue de la récupération de métaux stratégiques ; l'appel à projet « eau » du plan industriel « qualité de l'eau et gestion de la rareté » et couvrant les quatre axes stratégiques : l'usine d'épuration de la ville durable, les réseaux intelligents, la gestion intelligente de la ressource et l'usine de dessalement. **En matière d'énergies renouvelables, les ministres ont également fait part de leur souhait de voir certaines filières en développement renforcer leur structuration, comme la géothermie ou la méthanisation.** Ils ont également invité les acteurs de l'ensemble de la filière à accroître leurs actions de promotion à l'export. L'action export du plan industriel Energies renouvelables s'inscrit dans cet axe. A ce titre aussi, les acteurs du CSF se mobilisent et se sont engagés à participer au cours du second semestre aux événements de **promotion de l'ensemble de la filière des éco-industries en amont et pendant la COP21**, afin de démontrer le savoir-faire français.

COMMERCE – ARTISANAT – MAITRE RESTAURATEUR

Carole Delga a remis jeudi 2 avril le 3000^{ème} titre de Maître restaurateur. A cette occasion, elle a présenté le nouveau cahier des charges et signé une convention avec l'Association Française des Maîtres restaurateur. Le titre de Maître Restaurateur, décerné par l'Etat depuis 2007, est un des leviers du gouvernement dans la politique globale en faveur de la promotion de la restauration française et une meilleure information du consommateur. Reconnu par toute la profession, il récompense un établissement dans sa globalité : cuisine faite maison, recours aux produits locaux et de saison, qualité de service et d'accueil, installations de l'établissement. Avec des critères de cuisine à base de produits frais et de saison, au-delà du « fait maison », le titre de Maître-Restaurateur est la marche la plus haute vers la qualité des plats. **La loi Consommation du 17 mars 2014 a initié la rénovation du titre, dans un souhait de développer davantage sa visibilité. Cette réforme, matérialisée par un décret et un arrêté publiés le 28 mars 2015, consiste en deux points : 1/ Reconnaître que le Maître Restaurateur puisse être un employé** : cela répond à la demande spécifique de certains établissements gérés par un salarié qualifié. Destiné jusqu'à présent au propriétaire de l'établissement, le titre de Maître-Restaurateur sera donc désormais ouvert à ses salariés ; ce qui constitue pour

eux une juste reconnaissance. **2/ Moderniser le cahier des charges afin de le rendre plus pragmatique et plus opérationnel pour les professionnels, et de mieux valoriser les exigences du titre** : En cuisine, c'est 100% fait maison, nouveau dispositif issu de la loi consommation lui aussi ; Les produits sont majoritairement des produits frais, de saison ; Avec des choix qui privilégient les produits régionaux et de saison ; Simplifier les règles sur la tenue de la salle l'accueil, pour centrer le dispositif sur l'excellence de l'établissement. Ces critères sont évalués régulièrement par un **organisme de contrôle de tierce partie, ce qui garantit le sérieux de la démarche. Comme annoncé lors de l'Assemblée générale de l'association à Bercy en décembre dernier**, la Ministre a signé aujourd'hui une convention avec Francis ATTRAZIC, Président de l'Association Française des Maîtres Restaurateurs (AFMR), pour soutenir leur action. Cette convention permet de clarifier les missions de l'AFMR vis-à-vis des pouvoirs publics et de la positionner comme le porte-parole de référence des Maîtres-Restaurateurs. En contrepartie, l'AFMR s'engage notamment à mettre en oeuvre une stratégie opérationnelle de promotion du titre auprès des professionnels et du grand public et à rendre visibles les Maîtres-Restaurateurs lors des nombreuses manifestations nationales ou locales de promotion de la gastronomie. Enfin, pour rappel, Carole Delga avait annoncé en fin d'année 2014 dans le cadre de la Loi de Finances 2015, **le renouvellement, pour trois ans, du crédit d'impôt qui accompagne ce titre**. Le dispositif vise à accompagner les professionnels dans leurs investissements pour plus de qualité, et ainsi à encourager le développement du titre. Carole Delga a déclaré : « La promotion doit se faire auprès des restaurateurs, d'abord. Plus le titre de Maître-Restaurateur se développera, plus il sera connu, et plus il deviendra un avantage compétitif pour ceux qui le détiennent. Il faut qu'il devienne un élément d'attractivité pour les établissements labellisés. Ensuite, bien entendu, vient la communication auprès du grand public. Notre ambition est que la référence « Maître-Restaurateur » devienne incontournable, connue de tous, de sorte qu'elle oriente les choix du consommateur au moment de pénétrer dans un établissement de restauration. **Enfin, que les maîtres-restaurateurs doivent être de plus en plus associés aux actions de promotion touristiques menées localement. Toutes les études démontrent que la gastronomie est l'un des facteurs-clés de l'attractivité touristique de la France. Le titre de Maître-Restaurateur concourt à offrir, sur l'ensemble du territoire, une offre gastronomique de qualité et doit donc faire partie d'une offre touristique globale** ».

CULTURE –EXPOSITION OXYMORES

Fleur Pellerin offre pour la première fois, du 2 au 26 avril 2015, les vitrines du ministère aux interventions de quinze artistes ayant choisi l'espace public comme lieu d'expression. Le projet, baptisé « Oxymores », doit permettre au grand public de découvrir les oeuvres de L'Atlas, Combo, Eltono, Jean Faucheur, Honet, Koralié, Lek et Sowat, Marko 93, O'Clock, OX, Surfily, Thom Thom, Jacques Villeglé et Gérard Zlotykamien. Elle a présenté à cette occasion une nouvelle ambition pour l'art urbain et la jeune création. **En ouvrant son ministère aux artistes, Fleur Pellerin, réaffirme son attachement à toutes les expressions artistiques et à leur diffusion vers le public le plus large et notamment la jeunesse.** Elle souhaite conduire une politique volontariste en faveur de la jeune création et de l'art urbain qui permettra de mobiliser et de sensibiliser l'ensemble des collectivités territoriales, institutions et partenaires culturels afin de soutenir les pratiques artistiques dans toute leur diversité. Le ministère de la Culture et de la Communication entend ainsi apporter tout son soutien aux artistes et à la reconnaissance de leur travail et de leurs modes d'expressions. **La ministre a notamment annoncé le lancement prochain d'un appel à projet pour inviter dix artistes à créer des peintures murales in situ dans toute la France en 2016, dans le cadre de la commande publique.** L'exposition/intervention « Oxymores », proposée par les commissaires artistiques Élise Herszkowicz (Art Azoï, Paris) et David Demougeot (Bien Urbain, Besançon) prend place de manière éphémère sur l'ensemble des vitrines de l'immeuble dit « des Bons-Enfants », siège de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication. Les quinze artistes ont été invités à intervenir le long des rues Saint-Honoré, Bons-Enfants et Croix-des-Petits-Champs. Ils ont créé, sur le bâtiment, des oeuvres au marqueur, à l'aérosol, au ruban adhésif, par collage ou avec des affiches. Une vidéo montrant leurs interventions sera diffusée en continu sur un écran dans le hall du ministère (182, rue Saint-Honoré), permettant ainsi au public d'être au plus près du processus de création artistique. Autour du projet : des rencontres et des débats seront organisés avec des artistes, des porteurs de projets, des historiens et des critiques d'art, des élus ou des responsables d'institutions afin de débattre de la place de l'art dans l'espace public et de l'accompagnement de ces formes d'expression. **Les publics scolaires pourront participer à des visites au ministère afin d'échanger leurs impressions sur l'art urbain avec les commissaires de l'exposition et les artistes.**

GABON – COP21

Nous saluons la publication par le Gabon de sa contribution en vue de la COP21, la première contribution d'un pays africain. Cette contribution fixe notamment un objectif de limitation de la croissance des émissions de gaz à effet de serre pour 2025 par rapport à leur niveau de 2010. **Le Gabon s'engage ainsi à réduire d'au moins 50% ses émissions par rapport à l'évolution prévue en cas de politique inchangée.** Nous saluons par ailleurs le fait que cette contribution prévoit la possibilité de définir d'ici à la COP21 des objectifs additionnels pour 2030, voire 2050. Cette perspective de long terme est importante pour que la Conférence de Paris amorce une transition vers une économie mondiale sobre en carbone et plus résistante aux impacts du dérèglement climatique.

CHILI - INTEMPERIES

La France se tient aux côtés du Chili, frappé par de graves inondations et glissements de terrain. Nous exprimons nos condoléances aux familles des victimes et assurons les autorités et le peuple chiliens de notre solidarité. **Dans le cadre de son partenariat avec Airbus Helicopters, le centre de crise et de soutien du ministère des affaires étrangères et du développement international mobilise des moyens hélicoptés** pour contribuer aux secours. Les premières rotations ont commencé jeudi 2 avril. Notre ambassade est en contact permanent avec les autorités chiliennes pour évaluer la situation et les besoins.

CULTURE – DISPARITION

« **Manoel de Oliveira nous a quittés le 2 avril, à Lisbonne.** Il avait joué dans *La chanson de Lisbonne*, le premier film parlant tourné au Portugal. Mais c'est bien sûr comme réalisateur que Manoel de Oliveira s'était fait reconnaître dans le monde entier comme l'un des très grands noms du septième art. Si son oeuvre est profondément marquée par la littérature et le théâtre de son pays, Manoel de Oliveira nous a offert aussi une magnifique adaptation, véritable tour de force, du chef-d'oeuvre de Claudel, *Le Soulier de satin*. C'est encore une adaptation d'un autre grand texte français, *Madame Bovary*, qui lui vaudra de s'imposer au-delà de son Portugal natal et avec *La Lettre* inspirée de *La princesse de Clèves* qu'il décroche le Prix du jury au Festival de Cannes en 1999. **Manoel de Oliveira avait fêté ses 106 ans ; il y a quelques mois. C'était le doyen des cinéastes en activité,** un créateur d'une fascinante énergie que le temps semblait impuissant à lasser. Le grand âge fut pour lui celui de la moisson, continuant à récolter les fruits de toute une vie de méditation et de contemplation, une vie vécue en poète. Mes pensées vont à sa famille et à ses proches » (F. Pellerin, 02/03/15).